

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉCRET DU CONSEIL CONCERNANT LES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, conformément à un usage récent, je dépose, dans les deux langues officielles, copies du décret du conseil C.P. 1982-3255 désignant les ministres suppléants, de même que la liste des membres des comités du cabinet.

Conformément aussi à la pratique récente, je demande que ces documents soient annexés au hansard d'aujourd'hui.

Mme le Président: Consent-on à ce que ces documents soient annexés au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi ordonné.

[Note de l'éditeur: Les documents précités figurent à l'Appendice «A».]

* * *

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1981-1982

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, aux termes de l'article 41 du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1981-1982 du Conseil consultatif de la situation de la femme.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, nous avons eu des consultations au niveau des représentants des partis responsables des travaux de la Chambre et il semble que, si vous êtes patiente et n'appliquez pas rigoureusement les dispositions du paragraphe (3) de l'article 15, personne ne s'en plaindra. Il semble que le ministre des Finances dans sa déclaration parlera environ 45 minutes, peut-être même une heure, et nous n'aurons certainement pas d'objection de ce côté-ci à ce que les députés jouissent au moins du même temps pour répliquer et poser des questions s'ils le jugent à propos. Cependant, il y a aussi un accord, nous ne voudrions certainement pas que cette pratique soit considérée comme un précédent. Il y a accord, madame le Président, pour qu'avant la déclaration de l'honorable ministre des Finances ce dernier soit autorisé à présenter, aujourd'hui, en première lecture, le projet de loi intitulé: *Loi n° 2 attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire*, ce qui permettra à la Chambre d'en débattre en deuxième lecture demain. Et puisque cela m'a été demandé par le porte-parole du parti progressiste conservateur en matière de travaux de la Chambre, je désire préciser immédiatement que nous avons l'intention demain de débattre en deuxième lecture ce projet de loi qui sera présenté dans quelques instants par le ministre des Finances; vendredi sera le deuxième jour et mardi le troisième jour de ce grand débat sur l'économie. Quant à lundi, ce sera une

L'économie

journée de l'opposition, et je tâcherai d'être plus précis demain quant aux travaux pour le reste de la semaine prochaine.

[Traduction]

M. Nielsen: Oui, madame le Président. Cela correspond en effet à l'accord qui a été conclu à propos du bill d'emprunt qui sera mis en délibération jeudi et qui sera débattu jeudi, vendredi, et le mardi suivant. En ce qui concerne la déclaration d'aujourd'hui, l'arrangement nous convient pour autant que l'opposition dispose d'un temps comparable à celui du ministre, proportionnellement au nombre de sièges que détiennent l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique.

M. Deans: Madame le Président, je me demande si le leader parlementaire du parti conservateur pourrait expliquer ce qu'il entend par là.

M. Nielsen: Il n'y a pas de problème, madame le Président; cela veut dire que les usages de la Chambre, seront respectés, car ils sont justes.

M. Deans: Madame le Président, c'est évidemment l'accord que nous avons conclu; il est entendu que les usages seront suivis.

Madame le Président: La Chambre consent alors à l'unanimité à ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) ait la permission de présenter un projet de loi.

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LA LOI N° 2 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-128, intitulé «Loi n° 2 attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, mon propos, cet après-midi, est triple. En premier lieu, je désire faire le point sur le rendement de l'économie canadienne cette année et ses perspectives pour 1983. En second lieu, je veux informer le Parlement et la population du Canada des principes fondamentaux qui inspireront mon action au ministère des Finances. En troisième lieu, j'exposerai quelques mesures nouvelles que le gouvernement se propose de prendre immédiatement afin d'atténuer encore les difficultés causées aux Canadiens par la récession, d'accélérer la reprise économique et de permettre au Canada d'exploiter pleinement les possibilités de développement que présentera l'économie mondiale lorsqu'elle se redressera.

L'économie

La semaine dernière, le premier ministre (M. Trudeau) a évoqué la situation extraordinairement difficile dans laquelle nous nous trouvons. Il n'a pas promis de solution rapide et facile car il n'en existe pas. Il a cependant tracé la voie à suivre pour redonner à notre pays ses chances de survivre économiquement, dans un monde où la survie du plus apte est devenue la règle.

La récession mondiale a entamé les forces vives de notre économie. Nous avons perdu un demi million d'emplois au cours des 12 derniers mois. Près d'un million et demi d'entre nous se cherchent du travail. Beaucoup d'autres ont abandonné temporairement la recherche d'un emploi rémunéré. A peu près aucun Canadien n'a échappé aux effets de la récession. Dans toutes les régions du pays, ceux qui n'ont pas subi le pire ont des parents, des amis ou des voisins qui sont aux prises avec les difficultés et l'insécurité, qu'il s'agisse des travailleurs du textile au chômage au Québec, des pêcheurs inactifs dans la région de l'Atlantique, des travailleurs forestiers réduits à l'inactivité en Colombie-Britannique, des mineurs ou des travailleurs de l'automobile mis à pied en Ontario.

[Français]

Dans tout le pays, dans les locaux syndicaux et les conseils d'administration, dans les usines, les ateliers et les bureaux, les Canadiens luttent pour conserver leur gagne-pain, le bien-être de leur famille et leur espoir d'un avenir meilleur. L'hiver n'apportera de répit dans cette lutte qu'à un trop petit nombre d'entre eux. Les Canadiens savent cependant que la reprise est possible et que les prochains mois seront décisifs pour nos efforts de redressement de l'économie. Ils savent que l'adversité nous a amenés à mettre de côté nos divergences et à aborder la gestion de notre économie avec un sens accru des réalités et de l'intérêt national, dans un esprit renouvelé de coopération.

Les gens de ce pays reconnaissent que la récession est un problème global. Ils ne savent que trop que le Canada, grand pays commerçant, a été plus durement touché que beaucoup d'autres pays. Mais les gens savent aussi que nous ne nous laissons pas dériver dans le courant des événements internationaux. Ils comprennent que nous pouvons mobiliser nos énergies pour faire du Canada un pays plus solide, que nous pouvons sortir de la récession avec la capacité de soutenir la concurrence, de prospérer et d'exploiter pleinement notre énorme potentiel économique.

Nous avons réalisé des progrès remarquables depuis le mois de juin dans la mise en œuvre du programme des 6 et 5 p. 100 instauré par mon prédécesseur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), dans le but de briser l'inflation et de jeter les fondations d'une reprise durable. Les initiatives fédérales à cet égard ont reçu une réponse positive et un large appui des autorités provinciales et du secteur privé. L'inflation, les taux d'intérêt et les taux hypothécaires sont en baisse. Nos perspectives sont nettement plus encourageantes qu'au début de l'été.

• (1520)

[Traduction]

Les Canadiens ont reçu la semaine dernière du premier ministre l'assurance ferme que le gouvernement du Canada ne saurait en aucune façon supprimer les mesures de soutien social pour les abandonner à leur sort. Le gouvernement n'entreprendra pas de serrer la vis à l'économie, de sabrer à coup de milliards dans les dépenses publiques ou d'extirper l'inflation par n'importe quel moyen. Le gouvernement continuera d'agir avec détermination pour persuader ceux d'entre nous qui sont forts et prospères de venir en aide aux plus faibles et aux plus vulnérables, en ces temps difficiles que nous traversons. Comme l'a déclaré mon prédécesseur en juin dernier:

Le Canada a été bâti sur la solidarité et le partage. Le partage, voilà ce dont ont besoin maintenant les chômeurs, les nombreuses entreprises en difficulté, les milliers de personnes menacées par les mises à pied. Je compte sur tous les Canadiens pour participer à l'effort collectif de ralentissement de l'inflation.

Je souscris sans réserve à ce principe fondamental du gouvernement libéral. C'est la raison pour laquelle je propose aujourd'hui de réaffecter plus d'un milliard de dollars, pris sur les programmes de dépenses existants, pour financer un nouveau programme d'emploi, stimuler l'industrie du bâtiment et accélérer l'expansion et la modernisation du réseau ferroviaire dans l'Ouest. C'est pourquoi je propose des modalités qui éviteront aux travailleurs et aux employeurs de ce pays de supporter entièrement le poids de plus en plus lourd de l'assurance-chômage. C'est aussi pourquoi je propose au Parlement une série d'aménagements fiscaux qui soulageront les particuliers et les entreprises de leur fardeau administratif et financier.

Il y a maintenant 48 jours que je suis ministre des Finances. J'ai reçu dix fois plus de suggestions. Je désire réfléchir et approfondir nombre de ces propositions lors de nouvelles consultations. Certains croient peut-être que la présentation immédiate d'un budget s'impose; il en est même qui exigeraient un budget tous les trois mois si le dernier en date ne remédiait pas à tous les maux de l'économie. Cependant, je peux affirmer que, au cours de toutes les consultations que j'ai eues, personne ne m'a pressé de déposer un budget immédiatement, certains me conseillant même d'attendre jusqu'au printemps.

Je ne me laisserai pas précipiter dans l'action uniquement pour donner l'impression de faire quelque chose. Il reste devant la Chambre de nombreux projets de loi urgents, découlant des budgets précédents, sur lesquels il faut statuer. Il y a certes d'autres questions critiques à étudier et à régler, mais je veux en arriver à des décisions qui soient sensées, constructives et durables et je prendrai le temps qu'il faudra pour cela.

Depuis ma nomination à ce ministère, j'ai mené des consultations intensives auprès des milieux d'affaires, des travailleurs, des coopératives, des groupements féminins, des économistes, des professionnels et des ministres provinciaux des Finances, entre autres personnes. Je leur suis reconnaissant de leurs observations. J'ai également reçu des avis utiles des membres de cette Chambre, de tous les partis. Je désire rendre un hommage particulier au comité de la Chambre qui a examiné les motions détaillées de voies et moyens résultant des deux derniers budgets.

L'économie

Je tiens aussi à remercier les fonctionnaires de mon ministère qui se sont surpassés pendant les dernières semaines pour aider le gouvernement et moi-même dans nos délibérations. Je voudrais exprimer particulièrement ma gratitude à mon sous-ministre, M. Ian Stewart, qui est, à tous points de vue, un fonctionnaire exceptionnel et un remarquable Canadien.

J'ai trouvé ces consultations des plus utiles et je me propose de les poursuivre dans un esprit d'ouverture, de franchise et de coopération. Au cours des prochains mois, alors que je travaillerai à la préparation de mon budget, je solliciterai des avis sur la façon dont nous pouvons, en nous appuyant sur le programme du 6 et 5, élaborer une stratégie globale de redressement national. Pendant ce processus—et en fait pendant tout mon mandat de ministre des Finances—je m'inspirerai des principes suivants.

En premier lieu, nous devons continuer de souscrire au principe de la responsabilité financière. Nous devons poursuivre nos efforts en vue de limiter les dépenses. Nous devons nous efforcer de contenir la hausse du déficit, même si la récession réduit les recettes de l'État et gonfle ses dépenses. Cela signifie que nous devons réexaminer nos priorités avec la plus grande rigueur pour nous assurer que les programmes en vigueur continuent de servir des objectifs valables. Cela signifie également que nous ne devons pas hésiter à élaguer les programmes en vigueur pour financer des initiatives nouvelles.

En second lieu, nous ne devons pas abandonner les victimes de la récession dans l'espoir fallacieux de hâter ainsi la reprise. Ce gouvernement a travaillé sans relâche depuis des décennies à mettre en place un système de sécurité sociale qui apporte une aide efficace aux Canadiens qui en ont besoin. Nous ne sabrerons pas dans ce système au moment même où il est le plus indispensable aux Canadiens. Dans une optique plus constructive, nous continuerons de chercher les moyens d'améliorer nos programmes sociaux et de les rendre plus efficaces pour ceux qui ont besoin d'aide.

En troisième lieu, nous devons continuer de laisser le premier rôle au secteur privé, dont le dynamisme et la créativité sont les moteurs de la croissance au Canada. Le gouvernement cherchera les domaines où il peut agir, en collaboration étroite avec les entreprises et les travailleurs, pour améliorer la santé financière du secteur privé et ses chances de se développer et de prospérer. Je me propose de favoriser le climat de certitude et de stabilité indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

En quatrième lieu, notre pays doit rester ouvert sur l'extérieur et reconnaître que notre bien-être futur dépend de façon cruciale de l'ordre et de la stabilité des arrangements économiques internationaux. La baisse de l'activité économique observée dans le monde entier a accru le risque de désordres financiers et d'un recours accru au protectionnisme. Elle a également porté un dur coup aux aspirations des pays en voie de développement. Non seulement nous ne devons pas nous replier sur nous-même, mais nous devons essayer d'user de notre influence dans les affaires mondiales pour favoriser le redressement.

● (1530)

En cinquième lieu, nous devons continuer d'élaborer des mécanismes efficaces de consultation afin que le plus large éventail possible d'organismes et d'institutions, ainsi que d'administrations provinciales, puisse participer au réexamen

et à l'amélioration permanents de notre politique économique. Nous avons réalisé des progrès dans ce sens au cours des 12 derniers mois, mais il faut absolument persévérer dans nos efforts. J'espère ardemment que nous trouverons le moyen de faire participer les organisations de travailleurs de manière plus productive à ce processus de consultation.

A cet égard, j'ai l'intention de procéder à la nomination d'un groupe de conseillers économiques composé d'économistes canadiens éminents, qui me conseilleront sur l'ensemble vaste et complexe des questions de politique économique auxquelles notre pays doit faire face. Je ferai connaître dans quelques jours la composition et le mandat de cet organisme.

En sixième lieu et par-dessus tout, nous devons, dans l'esprit du programme de 6 et 5, concevoir et mettre en œuvre une stratégie efficace de redressement national et de développement économique. Comme l'a souligné le premier ministre la semaine dernière, le programme de 6 et 5 n'est pas une fin, mais un commencement. Ce n'est pas un remède à tous nos problèmes, mais une norme, un but auquel nous pouvons tous souscrire et, ainsi, permettre de trouver ensemble des solutions réalistes aux nombreux autres défis auxquels nos sommes confrontés.

Nous savons tous de quels défis il s'agit: notre productivité continue de stagner; de nouvelles techniques de production doivent être mises au point et appliquées; il faut pour cela développer notre base technologique, accroître les investissements et adopter des démarches nouvelles et innovatrices dans l'organisation du travail et les relations employeurs-employés.

Il faut développer l'infrastructure dans tout le pays. Notre réseau ferroviaire, en particulier, doit absolument être amélioré. A quoi sert de réduire nos coûts de production et d'améliorer notre productivité si nous ne parvenons pas à livrer nos produits là où ils sont demandés?

Nous possédons en abondance des ressources qu'il convient de mettre en valeur. Les marchés de notre énergie ne sont peut-être pas très actifs à l'heure actuelle. Mais la mise en valeur prend beaucoup de temps, notre énergie sera nécessaire au cours des années 80 et 90 et une politique prospective peut nous donner un avantage important, dans un monde qui dépend de plus en plus de l'énergie. De même, nos forêts doivent être reconstituées et nos pêcheries gérées avec soin si nous voulons conserver notre potentiel de ressources à long terme.

Voilà quelques-unes des choses que nous devons faire. Il y en a beaucoup d'autres. Il faut que nous les entreprenions ensemble, nous autres Canadiens, si nous voulons réussir. Tout comme les gouvernements ne peuvent à eux seuls enrayer l'inflation, ils ne peuvent susciter la reprise économique par leur seule action. Toutefois, tout comme les secteurs public et privé appliquent en ce moment ensemble un programme national visant à réduire l'inflation, nous pouvons unir nos énergies afin de renforcer notre système économique, de favoriser la reprise et d'améliorer nos chances de croissance future. Quant au gouvernement, autant il s'est montré disposé à engager la lutte contre l'inflation, autant il est prêt à prendre l'initiative, et à collaborer avec les entreprises, les travailleurs et les provinces en vue de promouvoir la croissance économique.

Je voudrais maintenant parler de la situation économique et financière du pays. La récession a été plus aiguë et plus longue au Canada que le gouvernement l'avait prévue lors du budget

L'économie

de juin. Nous traversons la pire récession depuis les années 30. La publication des comptes nationaux, au mois d'août, a confirmé que le produit national brut avait fléchi de 2.1 p. 100 au deuxième trimestre de 1981. Les statistiques mensuelles ultérieures laissent à penser que l'économie est restée faible au troisième trimestre et a peut-être encore reculé de 1 p. 100, bien qu'il faille attendre encore plusieurs semaines pour connaître les chiffres des comptes nationaux.

Des signes permettent néanmoins de penser que la reprise économique s'amorcera pendant le trimestre en cours. L'inflation est en baisse. Ce mouvement s'est accéléré depuis la mise en place du programme de 6 et 5. Sur 12 mois, l'IPC a augmenté de 10.4 p. 100 en septembre contre 11.2 p. 100 en juin et 12.5 p. 100 en moyenne en 1981. Sur les trois mois terminés en septembre, la hausse mensuelle moyenne désaisonnalisée a été inférieure à six dixièmes de point. Cela contraste avec l'accroissement mensuel moyen de neuf dixièmes de point observé au cours des six premiers mois de 1982.

Cette modération de l'inflation, jointe à des perspectives d'amélioration durable, a permis aux taux d'intérêt de diminuer au Canada alors qu'ils s'orientaient à la baisse aux États-Unis. Le taux d'escompte est en baisse depuis 10 semaines d'affilée. Il se situe maintenant à plus de 5 points au-dessous de son niveau de la fin juin et à près de 10 points en-deça du sommet atteint en août 1981. Les autres taux d'intérêt ont emboîté le pas: les taux hypothécaires ont également baissé de 5 points depuis la fin de juin. Cela signifie que les mensualités à payer sur une hypothèque de \$50,000 amortie sur 25 ans, par exemple, ont diminué de près de \$200 par mois au cours de la même période. Cette détente des taux d'intérêt atténue les difficultés des entreprises et favorise la reprise économique.

Pour l'ensemble de 1982, on s'attend maintenant à un recul de 4.4 pour cent du PNB réel et à un taux de chômage moyen de 10.9 p. 100. Étant donné l'inflation rapide enregistrée au premier semestre, l'Indice des prix à la consommation augmentera probablement d'environ 10.9 p. 100 pour l'ensemble de 1982. Néanmoins, il s'oriente manifestement à la baisse, ce qui me fait espérer une inflation inférieure à 10 p. 100 dès le début de l'an prochain.

En 1983, la reprise devrait s'affirmer progressivement. On peut s'attendre à une croissance réelle d'environ 3 p. 100 l'an prochain. Un respect général du programme de 6 et 5 permettrait d'abaisser la hausse de l'IPC à un niveau moyen d'à peu près 7.5 p. 100 en 1983 et à environ 6 p. 100 vers la fin de l'année. Le solde de notre commerce extérieur, qui a déjà atteint des niveaux records cette année, devrait être encore plus favorable l'an prochain. La vigueur persistante de notre balance commerciale, jointe à la perspective d'une nouvelle détente des taux d'intérêt aux États-Unis, permettrait d'abaisser encore les taux d'intérêt au Canada, à mesure que le recul de l'inflation se confirmera.

• (1540)

[Français]

Le domaine le plus préoccupant pour 1983 sera le marché du travail. Je m'attends que la croissance de l'emploi reprenne bientôt. Le nombre des Canadiens au travail devrait augmenter de 2.5 à 3 p. 100 entre les trois derniers mois de 1982 et le dernier trimestre de 1983. Cependant, lorsque l'économie et l'emploi reprendront leur croissance, nombre de personnes qui

avaient quitté temporairement le marché du travail l'an dernier se chercheront à nouveau du travail. Par conséquent, la population active accusera elle aussi une progression rapide en 1983, alors que le taux de chômage ne baissera que graduellement. On peut escompter une diminution du taux de chômage durant 1983, lequel devrait à la fin de l'année être d'un peu plus de 11 p. 100; pour l'ensemble de 1983, cependant, il risque de dépasser légèrement les 12 p. 100.

Les perspectives du chômage restent donc extrêmement préoccupantes et elles exigent que des efforts constants soient déployés en vue d'améliorer la situation, d'aider les personnes qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi j'annoncerai aujourd'hui un certain nombre de mesures qui s'ajouteront à la somme de \$1.4 milliard déjà réaffectée à ce secteur au cours des 12 derniers mois par le gouvernement.

On me permettra maintenant d'exposer à la Chambre la situation financière du gouvernement pour le dernier exercice et celui qui est en cours. Les comptes publics de l'exercice 1981-1982 viennent d'être déposés. Je dépose avec cet exposé l'état sommaire habituel des opérations du gouvernement pour les exercices 1981-1982 et 1982-1983. Les besoins financiers, opérations de change exclues, se sont élevés à \$8.3 milliards en 1981-1982, somme à peu près identique à l'estimation faite lors du budget de juin. Ce chiffre est inférieur de près de \$2 milliards à celui de 1980-1981. L'an dernier, le déficit budgétaire a été de \$13.6 milliards, dépassant d'environ \$1 milliard celui de l'exercice précédent. Le total des dépenses s'est établi à \$68.9 milliards, en hausse de 17.6 p. 100 par rapport à 1980-1981. La principale cause de cette forte augmentation a été le service de la dette publique, qui s'est accru de 42 p. 100. Les autres dépenses se sont élevées à \$53.7 milliards, une hausse de 12.2 p. 100. Les recettes budgétaires ont atteint \$54.1 milliards soit 19.1 p. 100 de plus qu'en 1980-1981.

En 1975, le gouvernement s'était engagé à limiter la hausse des dépenses fédérales aux taux de croissance tendancielle du PNB. De 1975-1976, exercice au cours duquel cet engagement a été pris, à 1980-1981, le total des dépenses est passé de 22.9 à 20.1 p. 100 du produit national brut. Les comptes publics révèlent qu'en 1981-1982 le total des dépenses a légèrement augmenté en proportion du PNB, passant à 20.8 p. 100. Je désire cependant signaler que cette augmentation est entièrement imputable à une hausse exceptionnelle et inévitable des dépenses d'intérêt. Abstraction faite des frais d'intérêt, le total des dépenses consacrées aux programmes de l'État a accusé une diminution constante, passant de 20.5 p. 100 du produit national brut en 1975-1976 à 16.4 p. 100 en 1980-1981 et à 16.2 p. 100 en 1981-1982. Ceux qui affirment que l'État a perdu la maîtrise de ses dépenses feraient bien de vérifier les chiffres des sept dernières années.

Mon prédécesseur avait signalé en juin que la situation financière du gouvernement en 1982-1983 s'était sensiblement dégradée par rapport à ce qui était prévu en novembre 1981, essentiellement à cause de la récession. Je dois indiquer aujourd'hui qu'un nouveau fléchissement de l'économie depuis juin a accentué cette détérioration. Le déficit budgétaire, estimé alors à \$19.6 milliards, est maintenant évalué à 23.6 milliards de dollars. Ce glissement est directement attribuable, pour environ 70 p. 100, à l'effet de la récession sur les recettes projetées.

L'économie

Selon les prévisions actuelles, le total des dépenses devrait atteindre près de 80 milliards de dollars, soit environ 1.1 milliard de dollars de plus qu'on ne l'escomptait en juin. On estime maintenant que les frais d'intérêt seraient inférieurs de plus de 900 millions de dollars au niveau prévu en juin, mais ce facteur a été plus que compensé par une hausse importante du coût des programmes statutaires tels que la contribution de l'État à l'assurance-chômage, le Régime d'assistance publique du Canada, la péréquation et les paiements découlant de la loi sur les chemins de fer, dépenses liées en bonne partie à la faiblesse de l'activité économique. La hausse nette du coût des programmes statutaires s'élève à environ 1.5 milliard de dollars. Nous avons également subi des augmentations de dépenses en raison d'autres engagements du gouvernement. Mentionnons la décision annoncée récemment de fournir 400 millions de dollars pour renforcer le capital des sociétés Canadien et de Havilland et une hausse des paiements à la société VIA Rail. Dans nombre de cas ces augmentations reflètent la situation de l'économie et le désir d'atténuer l'effort d'adaptation imposé au marché du travail et à d'autres marchés dans les conditions actuelles. Lorsqu'il planifie ses dépenses, le gouvernement prévoit bien entendu des réserves qui, en temps normal, sont suffisantes pour parer à ces imprévus. Cependant, elles ont été sensiblement inférieures aux besoins de cette année. Les nouvelles prévisions de dépenses que j'ai faites tiennent compte de la possibilité de nouvelles révisions en hausse des coûts des programmes existants.

En proportion du produit national brut, les dépenses augmenteront cette année à cause de la faible croissance du PNB et des tensions imposées aux dépenses publiques par une économie affaiblie. Il s'agit cependant pour l'essentiel d'un phénomène cyclique et le gouvernement reste déterminé à limiter l'augmentation de ses dépenses au taux de croissance tendanciel du produit national brut à moyen terme.

Les dépenses ont augmenté d'un peu plus de 1 milliard de dollars depuis juin, mais les recettes escomptées, elles, ont baissé de près de 3 milliards de dollars. Cela dépend presque entièrement de la faiblesse de l'économie ainsi que du fonctionnement des stabilisateurs économiques. Nos régimes d'impôts et de dépenses ont été conçus à dessein pour que les dépenses consacrées aux grands programmes sociaux augmentent plus vite—et les recettes publiques plus lentement—quand l'économie fléchit. C'est précisément ce qui se passe en ce moment. En fait, on prévoit que l'ensemble des recettes budgétaires augmentera de moins de 3 p. 100 cette année. L'effet net de ces ajustements est de soutenir l'activité économique en période de récession.

Les besoins financiers du gouvernement évalués en juin à 17.1 milliards de dollars devraient maintenant approcher les 22.2 milliards de dollars. Cette hausse est imputable pour à peu près 4 milliards de dollars à l'augmentation du déficit budgétaire dont je viens d'exposer les raisons. Le solde est dû en majeure partie—environ 700 millions de dollars—à l'aggravation du déficit du Compte d'assurance-chômage qui tient en partie à des taux de chômage beaucoup plus élevés que prévu et à la décision prise par le gouvernement au sujet des primes d'assurance-chômage de 1983 à laquelle je reviendrai dans un moment.

L'épargne des ménages est forte et les emprunts du secteur privé ont été très faibles pendant toute la première moitié de

l'exercice. Je ne prévois donc aucun problème sérieux pour combler les besoins d'emprunt du gouvernement. De plus, le gouvernement est d'avis que dans la conjoncture actuelle, le déficit fédéral apporte à l'activité économique et aux Canadiens qui souffrent de la récession le soutien nécessaire.

Comme on le sait, monsieur le président, le gouvernement sollicite actuellement une hausse de 4 milliards de dollars de son pouvoir d'emprunt dans le cadre des dispositions du décret permanent 72A. J'ai exposé les motifs de cette demande. J'ai également montré, à partir des estimations présentées, que de nouveaux pouvoirs d'emprunt seraient nécessaires avant la fin de l'exercice. Dans le budget que je me propose de déposer au début de 1983, je ferai de nouveau le point sur la situation financière de l'exercice, présenterai des estimations pour 1983-1984 et les années futures, avant de demander le cas échéant de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

[Traduction]

J'ai entendu dire, monsieur l'Orateur, que les statistiques sont de bons soporifiques. Je me rends parfaitement compte que les chiffres que j'ai cités ne signifient probablement pas grand-chose pour le Canadien moyen. Après tout, ce ne sont pas les statistiques qui payent le loyer ou la facture d'épicerie. L'homme de la rue veut savoir, avec raison, ce que le gouvernement va faire pour lui. J'aimerais donc exposer maintenant les mesures supplémentaires proposées par le gouvernement pour protéger les Canadiens contre les pires effets de la récession, améliorer nos chances de redressement et nous mettre en mesure d'exploiter les possibilités futures.

La situation financière que je viens de décrire montre manifestement que la marge de manœuvre du gouvernement est extrêmement limitée. Je suis prêt à accepter les déficits plus importants qu'entraîne la faiblesse de notre économie, mais le principe de responsabilité financière interdit d'envisager de nouveaux grands programmes de dépenses.

• (1550)

Certains ont prétendu que les mesures adoptées pour enrayer l'inflation avaient imposé un lourd tribut aux Canadiens. Cependant, presque tous les gouvernements responsables dans le monde reconnaissent maintenant, peu importe leur obédience politique ou idéologique, que le refus de s'attaquer à l'inflation et les attentes pernicieuses auxquelles donne naissance cette attitude seraient encore plus dommageables pour l'économie nationale.

Changer d'orientation maintenant serait vain et irresponsable. Cela détruirait la confiance que nous avons cherché à établir avec les Canadiens. Cela alimenterait le cynisme engendré par l'inflation. Les Canadiens se sentiraient trahis parce que leur gouvernement, au moment décisif, aurait manqué de persévérance. Je suis convaincu que les Canadiens continueront d'appuyer le programme gouvernemental du 6 et 5 et d'y souscrire, ce qui nous permettra de passer à une situation de 6 pour cent d'ici la fin de l'an prochain. Je suis bien résolu à éviter toute initiative qui risquerait de compromettre ce résultat. Les mesures supplémentaires que j'annonce aujourd'hui afin de répondre aux besoins les plus pressants seront par conséquent financées par des réaffectations de dépenses.

L'économie

Pour venir en aide aux Canadiens directement touchés par la récession, le gouvernement institue un Nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi.

[Français]

Le budget de juin reconnaissait la nécessité d'agir afin de réduire le chômage et de soutenir les personnes les plus touchées par la récession. Mon prédécesseur avait annoncé des mesures visant à développer les programmes d'emploi, à stimuler la construction résidentielle et les autres travaux employant beaucoup de main-d'œuvre, ainsi qu'à promouvoir le développement économique. Plus de 1.4 milliard de dollars sont affectés à ces fins pour l'exercice en cours.

Ces programmes, qui sont maintenant en place, constituent avec l'assurance-chômage et les autres initiatives pour l'emploi une protection importante contre les difficultés du chômage. Dans le cadre du Programme canadien de développement communautaire et des programmes spéciaux pour les jeunes, près de 300 millions de dollars seront consacrés à des programmes de création d'emplois cet hiver, donnant du travail à plus de 60,000 Canadiens. La plupart des engagements auront lieu en novembre, en décembre, en janvier et en février. Ces emplois seront orientés le plus possible vers nos collectivités les plus vulnérables.

Il est cependant apparu, depuis le mois de juin, qu'une aide supplémentaire était requise pour les personnes qu'un chômage prolongé plonge dans de graves difficultés financières. La durée et la gravité de la récession ont entraîné une hausse importante du nombre des personnes qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Faute d'emploi et d'autres sources de revenus, nombre de ces gens seront obligés de s'en remettre à l'assistance sociale, souvent pour la première fois de leur vie. Le pays ne peut se désintéresser de leur sort. C'est donc pour aider ces personnes que nous mettons en place le nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi.

[Traduction]

Par ce programme, le gouvernement fera appel aux capacités de création d'emplois de tous les employeurs au Canada, qu'ils fassent partie du secteur public, du secteur privé ou du secteur à but non lucratif. Nous sommes confrontés à un problème national qui exige une solution nationale. En nous y attaquant ensemble, nous pouvons trouver des emplois productifs et socialement utiles aux personnes qui ont le plus besoin d'un travail rémunéré.

Le gouvernement fédéral est prêt à consacrer \$500 millions à ce nouveau programme. Celui-ci devrait fournir du travail à 60,000 personnes sur 18 mois. Je fais appel aux provinces pour qu'elles en facilitent la mise en œuvre. Je les invite également à compléter dans la mesure du possible la contribution fédérale. Une action conjointe peut permettre de réduire sensiblement le nombre de personnes qui, autrement, seraient obligées de recourir à l'assistance sociale. Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), communiquera avec ses homologues provinciaux au cours des prochains jours. Il donnera sous peu des détails sur le nouveau programme.

En raison de l'importance du secteur du bâtiment pour l'activité économique, j'annonce l'affectation de \$150 millions de plus à deux programmes existants en matière d'habitation, le Programme canadien de rénovation de maisons et le Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété.

Le programme de rénovation de maisons offre aux propriétaires admissibles une subvention équivalant au tiers de leurs frais de réparation, à concurrence de \$3,000. En raison du succès remarquable de ce programme, les \$65 millions qui y ont été affectés jusqu'ici sont presque totalement engagés. J'annonce qu'une somme de \$50 millions sera ajoutée à ce programme, ce qui devrait permettre d'assurer environ 13,000 emplois supplémentaires.

Le Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, instauré par le budget de juin dernier, permet de réduire les taux d'intérêt pour les acheteurs en puissance. Des subventions de \$3,000 sont offertes à tous les acheteurs de maisons mises en chantier avant le 31 décembre 1982, ainsi qu'aux personnes achetant pour la première fois un logement existant avant cette date. Le programme a été très bien accueilli, près de 65,000 demandes de subventions ayant déjà été approuvées. Sept provinces ont des programmes d'aide à l'accession à la propriété qui complètent le mécanisme fédéral.

Depuis juin, les taux d'intérêt hypothécaires ont considérablement baissé, soulageant ainsi les propriétaires. De plus le prix du logement a diminué. L'indice du prix des maisons neuves de Statistique Canada révélait un recul de 3 p. 100 sur 12 mois en septembre. Cependant, le secteur du bâtiment n'est pas encore sorti du marasme, ce qui continue de préoccuper le gouvernement. J'annonce par conséquent que la subvention de \$3,000 d'encouragement à l'accession à la propriété sera prolongée jusqu'à la fin d'avril 1983, au coût maximal de \$100 millions, avec toutefois une modification importante. A compter du 1^{er} janvier 1983, l'aide sera offerte uniquement aux acheteurs de logements neufs, afin de créer le plus d'activité et d'emploi possible.

Pour accroître les chances du Canada de bénéficier de la reprise mondiale, le gouvernement prévoit jusqu'à \$400 millions de plus pour accélérer l'expansion et la modernisation des chemins de fer dans l'Ouest et favoriser un règlement rapide et équitable de la question du tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau. L'engagement de ces fonds dépendra des propositions détaillées recommandées par le ministre des Transports (M. Pepin).

Le gouvernement est décidé à mettre en application sans tarder sa politique globale d'expansion du réseau ferroviaire dans l'Ouest et de modernisation des tarifs de transport des céréales. En agissant rapidement, on s'assurera que les chemins de fer sont en mesure d'accroître leur capacité de transport, comme cela est nécessaire pour acheminer les volumes de marchandises sensiblement plus élevés qui devront être exportés à partir du milieu de la décennie. Cette expansion est essentielle pour le développement économique du Canada dans les années 80. Elle ouvrira la voie à l'exploitation d'un plus gros volume de charbon, de potasse et de soufre, ainsi qu'à l'accroissement des exportations de céréales. Le plan global stimulera également le développement de l'agriculture et la diversification de l'économie dans l'Ouest.

On prévoit, qu'au cours de la période allant jusqu'à 1991, des investissements ferroviaires de quelque \$11.8 milliards en 1982, qui engendreront une activité économique importante, non seulement dans l'Ouest mais dans presque toutes les régions du pays. Outre qu'il donnera lieu à d'importants travaux de construction ainsi qu'à des achats de matières premières dans les provinces de l'Ouest, le programme d'expansion des chemins de fer entraînera des commandes d'acier pour les

rails de locomotives, de matériel roulant et d'équipement électronique, ce qui stimulera sensiblement le secteur de la fabrication, en particulier dans le Centre et l'Est du Canada. On estime que les dépenses directes consacrées aux chemins de fer permettront de créer en fin de compte près de 400,000 emplois.

• (1600)

Cependant, pour tirer tous les avantages possibles de ce plan et accélérer le redressement national, il ne faut plus perdre de temps. Le gouvernement demandera donc aux compagnies ferroviaires de s'engager résolument à consacrer des fonds à l'expansion et à la modernisation de leurs installations dans l'Ouest. Si le ministre des Transports m'assure que ces engagements sont satisfaisants, je serai prêt à prolonger au-delà du 31 décembre les déductions supplémentaires spéciales pour amortissement que prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu dans le cas des voies de chemin de fer et d'autres actifs ferroviaires.

Puisque je parle des transports, j'aimerais en profiter pour dire un mot de la situation dans les ports de la côte ouest. Le gouvernement du Canada et les citoyens canadiens ne peuvent pas dépenser des centaines de millions de dollars pour moderniser notre réseau de transport et tolérer que ce réseau ne puisse être utilisé pendant de longues périodes à cause de conflits entre le patronat et les syndicats. Une telle situation est encore plus scandaleuse à un moment où le pays connaît sa plus grave récession depuis les années 30, d'autant plus que ce conflit paralyse un de nos secteurs les plus actifs et les plus dynamiques. Dans sa bataille contre l'inflation, le gouvernement a fait appel à la participation volontaire et a demandé au patronat et aux syndicats de faire preuve d'un esprit de responsabilité et de solidarité. Malheureusement, cela ne semble pas avoir encore donné de résultat dans le conflit des ports de la côte ouest.

Je suis heureux de constater que les discussions doivent reprendre aujourd'hui entre les deux parties, à Vancouver. Je me permets cependant de les prévenir, au nom du gouvernement, qu'il serait dans leur intérêt de régler ce conflit dans les prochains jours. Si le conflit ne se règle pas d'ici lundi au plus tard, le gouvernement assumera ses responsabilités au nom du peuple canadien en prenant les mesures qui s'imposent.

Les mesures que je viens d'annoncer sont financées par des réaffectations de dépenses existantes représentant \$1.1 milliard. Par conséquent, elles n'accroîtront pas le déficit de l'exercice en cours et des deux années à venir. Je suis heureux de confirmer que ce résultat a pu être obtenu sans affaiblir aucunement le système de sécurité sociale qui évite actuellement à des millions de Canadiens de subir de plein fouet les conséquences de la récession.

Entre maintenant et 1984-85, environ \$660 millions seront libérés dans le domaine de l'énergie par une réduction des crédits affectés à un certain nombre de programmes. Le plan actuel d'affectation au Programme d'encouragement du secteur pétrolier sera néanmoins maintenu.

Dans les domaines de la défense et de l'aide publique au développement, les dépenses seront réduites de \$230 et de \$245 millions respectivement par rapport aux prévisions antérieures. Ces réductions, qui ont été rendues possibles par des taux plus faibles d'inflation et de croissance du PNB, ne compromettront pas notre engagement à n'accroître que de 3 p. 100 par an, en termes réels, nos dépenses de défense, ou de porter l'aide à 0.5

L'économie

p. 100 du PNB d'ici 1985-86. Elles obligeront cependant à apporter certains aménagements à la nature des programmes prévus.

Non seulement le gouvernement libère des fonds pour pouvoir financer immédiatement de nouvelles initiatives, mais il cherche à s'assurer qu'il disposera des ressources voulues pour faire face aux éventualités susceptibles de se présenter. Certaines réductions sont donc apportées à d'autres programmes pour permettre de prévoir ces éventualités et de contribuer au financement des nouvelles initiatives que je viens d'annoncer.

Ce travail de réaffectation a été très difficile. Un milliard de dollars, cela paraît peu à première vue dans une masse de \$80 milliards. Cependant, il faut se rappeler qu'environ 75 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales prennent la forme de transferts aux particuliers, aux provinces et aux pays étrangers, de subventions à l'industrie, de subventions aux consommateurs, de prêts et d'intérêt sur la dette publique. Sur les 25 p. 100 restants, soit \$20 milliards, qui représentent les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral, y compris la défense, \$11 milliards sont constitués par les traitements, salaires et autres frais de personnel, qui sont déjà limités par le programme du 6 et 5.

Il n'a pas été facile de réduire les dépenses publiques sans porter atteinte du même coup à certains groupes de Canadiens qui subissent déjà les effets de la récession. Toutefois, le gouvernement, après avoir invité instamment les Canadiens à restreindre leurs revenus, ne pouvait faire autrement que de réexaminer et d'élaguer les dépenses fédérales. Le président du Conseil du Trésor a instauré ces derniers mois des restrictions sévères de dépenses dans la Fonction publique. Le gouvernement a demandé que soient réexaminées les dépenses des ministères pour s'assurer que le «dégraisage» soit poussé au maximum compatible avec le maintien de services satisfaisants au public. Il fera bientôt rapport à la Chambre sur cette question.

J'annonce également la décision du gouvernement de fixer les taux de primes d'assurance-chômage des employeurs et des employés, pour 1983, à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux nécessaires pour éviter une nouvelle hausse du déficit au Compte d'assurance-chômage l'an prochain. En fait, le gouvernement limitera l'augmentation à environ la moitié de ce qui serait nécessaire pour équilibrer le compte en 1983.

Le gouvernement accepte ainsi la recommandation de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, à laquelle siègent des représentants des milieux d'affaires et des travailleurs, ainsi qu'une recommandation du même genre présentée par le Conseil économique du Canada. À compter du 1^{er} janvier 1983, les taux de primes seront établis à \$2.30 pour \$100 de gains assurables dans le cas des employés et à \$3.22 pour les employeurs.

[Français]

L'assurance-chômage est la première protection des Canadiens contre une perte temporaire de revenu due au chômage. Les députés savent bien qu'au cours de l'année écoulée ce mécanisme a été utilisé de façon massive plus que jamais auparavant afin de répondre aux objectifs pour lesquels il a été conçu. Le programme est financé par des primes des travailleurs et de leurs employeurs et par des contributions du gouvernement fédéral. Au fil des ans, les primes ont fluctué en

L'économie

fonction de la conjoncture économique et des demandes de prestations d'assurance-chômage qui en découlent. En fait les primes avaient été réduites l'an dernier par rapport à 1980, passant de \$1.80 à \$1.65 pour cent dollars de gain assurable dans le cas des employés qui payaient ainsi les mêmes primes qu'en 1976.

Malheureusement, nous sommes maintenant aux prises avec une situation bien différente. La gravité de la récession a entraîné de très nombreuses demandes de prestations d'assurance-chômage. On estime que vers la fin de 1983, en l'absence de toute hausse de primes, le déficit cumulatif pourrait dépasser 6.5 milliards de dollars. Un certain relèvement des primes est donc inévitable. Cependant, l'équilibrage du fonds dans la présente conjoncture aurait imposé un fardeau intolérable au secteur privé, en soumettant les employés à un taux de prime allant jusqu'à \$3.75 en 1983.

Augmenter les primes dans de telles proportions équivalait à une augmentation massive d'impôt pour les travailleurs et les entreprises au Canada, augmentation qui aurait compromis la reprise économique. Par ailleurs, le maintien des primes à leur niveau actuel aurait augmenté les besoins financiers du gouvernement de 3 milliards de dollars en 1983. Il aurait également nécessité une augmentation des taux de primes beaucoup plus élevée à l'avenir, puisque le déficit du compte d'assurance-chômage aurait continué d'augmenter.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et moi-même avons tenu des consultations auprès des entreprises et des travailleurs sur la façon la plus équitable de résoudre ce dilemme. Le secteur privé tient ardemment au principe fondamental d'assurance du programme, principe auquel souscrit le gouvernement. Pourtant des arguments puissants militent en faveur d'une répartition plus large du fardeau de l'assurance-chômage dans les conditions actuelles, ce qui accroîtrait les effets stabilisateurs du programme et démontrerait la volonté des Canadiens de venir en aide à ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin. L'établissement des taux de primes aux niveaux que je viens d'indiquer obligera le gouvernement à avancer plus d'un milliard de dollars au fonds en 1983, en sus de sa contribution normale comme employeur. Les besoins d'emprunt du gouvernement augmenteront en conséquence. La décision du gouvernement se traduira par un déficit cumulatif plus élevé à la fin de 1983, ce qui est très préoccupant pour tous ceux qui ont à cœur le fonds d'assurance-chômage. Au cours des prochains mois, mes collègues et moi-même continuerons d'évaluer attentivement l'ampleur du déficit et ses conséquences, ainsi que d'approfondir la question par de nouvelles consultations avec les entreprises, les travailleurs et les autres parties intéressées.

● (1610)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant aborder diverses questions fiscales, en gardant présente à l'esprit la décision que je viens d'annoncer à propos de l'assurance-chômage. La politique des impôts a fait l'objet de débats animés au cours de la dernière année. Notre régime fiscal doit tenir compte à la fois

de l'impératif d'équité, du besoin d'encouragements, de la nécessité de ne pas fausser les décisions du secteur privé et de l'obligation de rapporter des recettes. Nombre de commentateurs ont également souligné l'importance d'un régime fiscal simple. J'en conviens. Cependant, une certaine complexité est inévitable si l'on veut que les règles fiscales reflètent le monde réel, extrêmement complexe, dans lequel nous vivons et que les encouragements fiscaux bénéficient uniquement à ceux auxquels ils sont destinés.

Le gouvernement a invité tous les intéressés à lui faire des suggestions constructives en matière fiscale. Un comité de la Chambre a examiné les propositions fiscales découlant du budget de novembre 1981. Plusieurs groupes d'experts indépendants en fiscalité et de représentants du secteur privé ont été chargés d'étudier d'importantes propositions fiscales. J'ai moi-même mené de nombreuses consultations dans ce domaine depuis que je détiens le portefeuille des Finances, et je compte poursuivre ce processus.

Je désire annoncer plusieurs décisions au sujet de certaines mesures du budget de novembre. Nombre d'entre elles tiennent compte des observations présentées par des particuliers et des associations à moi-même, à mon prédécesseur ou au comité de la Chambre.

Pour évaluer ces instances, j'ai suivi trois principes. D'abord, il faut s'assurer que les encouragements accordés à certains contribuables soient équitables, qu'ils ne faussent pas indûment l'activité économique ou ne se traduisent pas par des taux d'imposition plus élevés pour les autres.

Ensuite, je ne pense pas que le gouvernement puisse accumuler sans cesse les encouragements sans tenir compte du manque à gagner que cela entraîne, de son déficit global et de la capacité du pays de financer ces incitations. Les changements annoncés en novembre représentaient un pas dans cette direction et je ne suis pas disposé à changer d'orientation, comme certains l'ont suggéré.

Enfin, depuis novembre l'économie canadienne a été durement touchée par la récession mondiale, ce qui oblige à apporter certains correctifs aux propositions fiscales du gouvernement. Il est maintenant temps de dissiper les incertitudes, de mettre fin au débat sur la validité de telle ou telle proposition, de simplifier le régime fiscal et d'agir à l'égard des nombreux problèmes économiques urgents auxquels nous sommes confrontés.

Les Canadiens qui ont un emploi ne sont pas certains de conserver leur travail et doivent restreindre leur niveau de vie. Le gouvernement leur demande de partager avec les autres Canadiens le fardeau occasionné par le coût croissant de l'assurance-chômage. Je procède par conséquent à deux aménagements fiscaux qui bénéficieront directement aux Canadiens ayant un emploi.

Je ne donnerai pas suite à la proposition d'imposer les avantages sociaux constitués par les régimes d'assurance-santé et d'assurance dentaire.

Des voix: Bravo!

L'économie

M. Lalonde: En tant que parlementaires, nous devons reconnaître que cette proposition aurait certes rendu le régime fiscal plus équitable, mais que le moment est mal choisi pour la mettre en œuvre. J'estime que cette modification allégera le fardeau administratif des employeurs.

Je réponds également de manière positive aux nombreuses instances que le gouvernement a reçues au sujet de l'imposition des avantages accordés en matière de logement et de déplacements aux personnes travaillant dans le Nord canadien et dans des postes isolés. Ces avantages sont actuellement exonérés d'impôt, mais ce régime expire à la fin de l'année. Continuer d'exonérer entièrement tous les avantages serait injuste pour les autres résidents du Grand Nord, qui ne bénéficient pas de ces prestations, ainsi que pour les Canadiens vivant ailleurs dans le pays, qui doivent payer leur logement et leurs voyages avec leur revenu après impôt. Une exonération totale inciterait aussi les intéressés à remplacer dans une trop grande mesure une rémunération imposable par des avantages exonérés d'impôt.

Pourtant, il faut établir pour l'évaluation des avantages relatifs au logement et aux déplacements des règles spéciales qui tiennent compte de la situation particulière de ces employés. De plus, j'ai conclu que, en raison de l'effet très marqué de la récession sur les localités du Nord canadien, il serait inopportun d'assujettir maintenant ces avantages à l'impôt. Je reconnais également que nous demandons aux employés et aux employeurs du Grand Nord de suivre le programme du 6 et 5, et je ne veux pas réduire leur capacité à cet égard.

Par conséquent, je prolonge d'un an, jusqu'à la fin de 1983, l'exonération dont jouissent actuellement ces avantages. Je propose également un régime fiscal modifié, qui sera mis en place graduellement, de l'année d'imposition 1984 à 1987. Tous les détails seront fournis dans le document que je publierai sous peu.

Je voudrais dire maintenant quelques mots des mesures fiscales qui touchent les entreprises, monsieur l'Orateur. Les entreprises canadiennes sont actuellement aux prises avec des problèmes financiers très sérieux. Les bénéfices sont très faibles et il faut absolument les reconstituer si l'on veut que l'investissement et l'activité économique se redressent. La baisse des taux d'intérêt intervenue depuis le budget de juin et les mesures que j'annonce aujourd'hui apporteront des allègements bien nécessaires. Cependant, j'en suis venu à penser que, si l'on simplifiait les mesures fiscales touchant les entreprises et que l'on dissipait les incertitudes qui persistent, on aiderait les hommes d'affaires à se consacrer davantage à la gestion de leurs activités, dans la période difficile que nous traversons. J'annonce donc plusieurs aménagements fiscaux qui soulageront les entreprises.

● (1620)

L'Obligation des petites entreprises avait été instituée l'an dernier pour venir en aide aux petites entreprises admissibles connaissant des difficultés financières. Ce programme, qui doit expirer le 31 décembre 1982, s'est révélé efficace et a été largement utilisé. J'ai le plaisir d'annoncer que ce programme sera reconduit pour un an, jusqu'au 31 décembre 1983.

Le changement du régime fiscal des travaux en cours des professionnels ne s'appliquera pas à ceux d'entre eux qui n'ont pas droit au taux réduit d'imposition des petites entreprises, ni

à ceux qui ne seraient pas admissibles s'ils étaient constitués en société. Cela comprend les médecins, les dentistes, les avocats, les comptables, les vétérinaires et les chiropracteurs.

Le gouvernement a proposé que la taxe fédérale de vente soit transférée du niveau des fabricants à celui des grossistes au 1^{er} janvier 1983. Ce changement améliorerait considérablement la structure fiscale et éliminerait des distorsions sérieuses qui défavorisent les fabricants intérieurs et avantagent les produits importés. J'ai reçu à ce sujet des observations de petites et de grandes entreprises. Elles ont généralement admis la nécessité de supprimer les distorsions présentées par le système actuel, mais ont exprimé l'avis que le moment était mal choisi pour une modification.

Certains groupes, notamment un groupe de travail conjoint d'associations patronales que j'ai rencontré récemment, ont demandé la possibilité de voir si une proposition modifiée permettrait d'atteindre les objectifs visés. J'ai donc demandé à mes fonctionnaires de collaborer avec l'industrie à l'étude des possibilités dans ce domaine. J'invite les associations intéressées à désigner leurs représentants le plus vite possible.

Comme je l'ai déjà indiqué, dans la conjoncture économique actuelle, je suis conscient du fait que tout changement, aussi positif qu'il puisse être, impose des coûts et des incertitudes aux entreprises. Je désire réduire ces coûts, tout en continuant à apporter au régime fiscal les modifications structurelles qui s'imposent. J'annonce par conséquent que la date de mise en œuvre de la proposition relative à la taxe de vente sera repoussée jusqu'au moment où la législation aura reçu la sanction royale et que, de toute façon, le nouveau système ne sera pas mis en application avant le milieu de 1984. Cela permettra au gouvernement et au secteur privé de procéder à de nouvelles consultations, au Parlement d'étudier la législation et aux contribuables de s'adapter au nouveau système.

Le budget de novembre 1981 instituait un impôt sur les dividendes distribués par les petites entreprises afin de corriger une anomalie sérieuse du régime fiscal de ces entreprises et de leurs actionnaires. A mon avis, le but de cet impôt est juste et nombre de personnes sont d'accord avec son principe. Cependant, la proposition initiale était par trop complexe. On lui a également reproché de s'appliquer rétroactivement aux dividendes versés sur des revenus que les petites entreprises avaient gagnés avant que la mesure ne soit instituée.

Pour dissiper ces préoccupations, j'ai conclu que l'impôt devrait s'appliquer uniquement aux dividendes versés sur les revenus de sociétés gagnés pendant les années d'imposition commençant après la fin de 1982. Les dividendes seront censés provenir d'abord des revenus gagnés après 1982. Cette modification élimine l'un des aspects de l'impôt que les petites entreprises et les fiscalistes trouvaient discutables. Joint à d'autres aménagements d'ordre technique, il simplifiera sensiblement le régime fiscal.

Avant le budget de novembre 1981, l'impôt sur les gains en capital était différé dans diverses réorganisations de sociétés. Ce budget proposait de mettre fin à ces reports d'impôt dans certains cas. L'application de cette proposition a été remise à 1983, en attendant des consultations avec un groupe indépendant de spécialistes de l'impôt. La question est encore à l'étude, et je me propose de publier un document de consultation exposant des propositions précises.

L'économie

Je désire cependant faire disparaître l'incertitude dans laquelle se trouvent les entreprises qui procèdent actuellement à des réorganisations ou envisagent d'y procéder. J'annonce donc que les règles antérieures au budget en matière de réorganisation des sociétés, à l'exception des changements exposés dans la motion de voies et moyens du 28 juin 1982, continueront de s'appliquer après la fin de cette année. De même, les nouvelles propositions qui découleront éventuellement des études et des consultations en cours ne s'appliqueront pas aux réorganisations qui seront bien avancées au moment où ces propositions nouvelles seront annoncées.

J'ai une modification à annoncer au sujet du régime fiscal des revenus de placement des particuliers. Mon prédécesseur avait renvoyé devant un comité formé d'éminents professionnels de l'impôt une proposition visant à limiter la déductibilité fiscale des frais d'intérêt. Cette proposition aurait limité la déduction des frais d'intérêt sur les placements au revenu de placement imposable dans l'année. J'ai reçu le rapport du comité. Il recommande de ne pas donner suite à la proposition, ce que j'accepte.

Cependant, si l'on entreprenait d'éliminer l'impôt sur la partie des gains en capital ou des revenus d'intérêt qui correspond à l'inflation, il pourrait bien être nécessaire d'imposer des règles afin que les contribuables ne puissent bénéficier en même temps d'une déduction fiscale à l'égard de la partie des frais d'emprunt qui correspond à l'inflation, lorsqu'ils ont emprunté pour investir. Cette question sera examinée plus à fond.

Le 21 avril, mon prédécesseur avait annoncé, dans le cas des fondations privées de charité, des règles de décaissement qui répondaient tant aux objectifs des fondations qu'à ceux du gouvernement. Ces règles obligent à maintenir une distinction entre les fondations et les organismes de charité. Cette distinction est inutile dans nombre de cas. Par conséquent, j'étudie la possibilité d'appliquer les mêmes règles aux fondations et aux organismes de charité. Je me propose de rendre public vers la fin de l'automne un projet de législation qui appliquerait les règles proposées aux deux catégories d'organismes et de différer l'adoption de la législation jusqu'à ce que les consultations avec les parties intéressées soient terminées. De toute façon, les nouvelles règles ne s'appliqueraient que pour les années d'imposition commençant après 1983. Toutefois, les règles spéciales applicables aux investissements non admissibles entreront en vigueur à ce moment-là pour tous les organismes de charité, comme il avait été annoncé le 21 avril.

[Français]

Monsieur le président, j'aimerais faire quelques brèves observations sur le rapport récent du comité consultatif sur l'inflation et l'imposition du revenu personnel de placements. Ce comité était présidé par M. Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal. Le rapport du comité a été rendu public le 20 octobre. Je tiens à remercier ses auteurs pour le travail considérable et remarquable qu'ils ont accompli dans un domaine fiscal important, et j'ai trouvé moi-même le processus de consultation et le rapport des plus utiles. Le comité a souscrit à l'orientation générale des propositions du gouvernement, consistant à baser l'imposition du revenu de placements sur la capacité contributive réelle. Il a signalé la nécessité impérieuse de réduire l'inflation. Il a recommandé que le Régime enregistré de placements-actions proposé pour exonérer la partie des gains en capital qui correspond à l'inflation soit mis en œuvre,

moyennant quelques modifications. Il s'est prononcé contre une proposition visant à rajuster, aux fins de l'impôt, le revenu d'intérêt des particuliers sur les fonds prêtés aux agriculteurs, aux petites entreprises et aux propriétaires d'habitations.

Depuis le début de juin, les taux d'intérêt ont baissé de cinq points et se trouvent maintenant à des niveaux comparables à ceux d'il y a deux ans. Si nous persévérons dans notre lutte contre l'inflation, ils descendront encore plus bas. En outre, le gouvernement fédéral et plusieurs provinces ont mis en place des programmes d'aide aux acheteurs de maisons, aux propriétaires qui renouvellent leur hypothèque, aux petites entreprises et aux agriculteurs. Je viens d'annoncer aujourd'hui même d'ailleurs une aide supplémentaire à l'habitation. Dans ces circonstances, j'accepte la recommandation du comité de ne pas donner suite à la proposition de dépôts à terme indexés et de prêts indexés.

[Traduction]

Je n'ai pas besoin d'être convaincu de l'importance cruciale d'une revitalisation des marchés boursiers au Canada. Je me propose donc de donner suite, comme le recommande le comité, au projet de Régime enregistré de placements-actions, dans lequel l'impôt ne s'appliquerait qu'à la partie réelle des gains en capital sur les actions ordinaires de sociétés publiques.

• (1630)

A mon avis, il importe de s'assurer que les détails de l'approche proposée par le gouvernement tiennent compte des recommandations du Comité et n'entravent pas d'éventuelles initiatives visant à corriger les revenus d'entreprise de l'inflation aux fins de l'impôt. J'estime également souhaitable d'exposer ce mécanisme dans tous ses détails sous la forme d'un projet de législation sur lequel le public pourrait faire connaître son opinion, avant sa mise en œuvre. J'ai l'intention de déposer ce projet de législation avant la fin de l'année.

Le comité a recommandé qu'on entreprenne une étude de fond afin de déterminer s'il est souhaitable de tenir compte de l'inflation dans le régime fiscal des entreprises. Je suis bien conscient des distorsions et des effets négatifs sur l'investissement que peut entraîner le régime fiscal lorsqu'il ne tient pas compte du fait que l'inflation modifie la mesure du revenu des entreprises; je suis donc favorable à cette recommandation et étudierai la façon dont cette étude peut être effectuée.

En résumé, les changements que je viens d'annoncer, à l'exception du Régime enregistré de placements-actions, auront pour effet global de réduire les recettes fédérales de \$45 millions pendant l'exercice en cours et d'environ \$300 millions sur toute une année. Ces répercussions financières sont prises en compte dans l'exposé financier que j'ai présenté il y a un moment. L'effet du Régime enregistré de placements-actions sur les recettes dépendra de sa structure exacte et de sa date d'entrée en vigueur.

Je déposerai sous peu le projet de législation sur l'imposition des revenus de placements et de l'assurance-vie. Je compte déposer d'ici la mi-décembre des mesures législatives définitives pour mettre en œuvre les propositions des budgets de novembre et de juin, avec les changements exposés aujourd'hui. La législation a bénéficié sensiblement des commentaires présentés au sujet du projet de loi rendu public en juin. Je remercie tous ceux qui ont pris le temps de me faire

connaître leur point de vue, ainsi qu'à mon prédécesseur et à mes fonctionnaires.

[Français]

Madame le Président, je n'ai pas cherché cet après-midi à dorer la pilule aux Canadiens. La récession internationale a ébranlé notre économie. La croissance ne reprendra que graduellement et le chômage mettra du temps à se résorber. Mais si le mieux n'est pas certain, le pire n'est pas sûr non plus, comme l'assure un vieux proverbe portugais que le très honorable premier ministre nous a si souvent cité. Grâce aux solides appuis que le peuple canadien, la plupart des gouvernements provinciaux et de très nombreux agents du secteur privé accordent depuis juin dernier au programme des 6 et 5 p. 100 proposé par mon prédécesseur, nos perspectives économiques sont sensiblement meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'étaient alors. Les pressions inflationnistes s'atténuent et, en conséquence, les taux d'intérêt sont en baisse depuis maintenant quatre mois. Cette évolution nous permet d'espérer une reprise prochaine de l'activité économique. Les mesures annoncées en juin et celles que je viens de détailler soutiendront cette reprise et viendront en aide à ceux parmi nous qui sont les plus durement touchés par la récession jusqu'à ce qu'il leur soit possible de trouver un emploi.

La semaine dernière, le premier ministre s'est formellement engagé au nom du gouvernement à maintenir et même à renforcer les programmes de sécurité sociale mis en place depuis 40 ans pour pallier les effets du chômage, de la pauvreté, de la malchance et des ratages occasionnels de notre économie. Les mesures que je viens de décrire prouvent qu'il ne s'agissait pas là de vaines paroles. Grâce à des réaffectations de dépenses, et donc sans accroître le déficit, nous consacrerons au cours des mois à venir plus d'un milliard de dollars au soutien de l'emploi, à la relance de la construction résidentielle ainsi qu'à la modernisation du transport ferroviaire. En outre, le gouvernement absorbera environ la moitié des charges additionnelles de l'assurance-chômage en 1983, afin de ne pas imposer un fardeau insupportable aux travailleurs et à leurs employeurs. Les modifications d'impôt que je viens d'annoncer allégeront elles aussi le fardeau des contribuables et leur permettront de se consacrer plus entièrement à leurs tâches essentielles: produire davantage, plus efficacement et à meilleur compte, améliorer leurs méthodes de production et leurs produits, exploiter à fonds les marchés intérieurs et étrangers—bref, rendre l'économie canadienne plus concurrentielle et plus apte à profiter de la réactivation de l'économie mondiale. C'est là le grand objectif que le gouvernement fédéral a proposé au peuple canadien, et c'est la haute priorité qui ne cessera d'être la mienne tant que je détiendrai le porte-feuille des Finances.

[Traduction]

Comme certains d'entre vous le savent peut-être, je descends d'une famille d'agriculteurs. Mes ancêtres ont travaillé la terre sur l'île Perrot pendant près de trois siècles. D'ailleurs, j'habite encore cette ferme. Parce que la terre est tellement importante dans son mode de vie, l'agriculteur est particulièrement sensible aux caprices de la nature, à l'hiver précoce comme au printemps qui se fait attendre.

J'ai pu constater que les bons agriculteurs parviennent à tirer profit d'un long hiver. Ils entretiennent et réparent leurs outils et leur matériel, s'occupent de leur stock, entreposent

leurs céréales et protègent leurs animaux. Ils savent qu'ainsi ils seront prêts pour le printemps.

On peut dire, je crois, que les prochains mois permettront de mesurer la force collective de notre pays. Comme l'agriculteur avisé, employons donc le temps dont nous disposons avec sagesse, pour préparer ensemble le printemps qui nous attend.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui est un jour sombre pour les Canadiens. C'est un jour sombre pour l'ancien ministre des Finances et pour son successeur (M. Lalonde). L'ancien ministre des Finances a dû ressentir comme une giflette le rejet d'une bonne partie de ses deux derniers budgets.

C'était le premier budget de ce ministre des Finances. Il faut dire ce qui est, c'est un budget. Ce n'est pas un exposé économique ou une déclaration financière, c'est un budget. Le troisième à être présenté à la Chambre des communes en moins de 12 mois.

On a demandé au ministre des Finances de faire la sale besogne de son prédécesseur. Il nous a dit que l'économie était encore dans une mauvaise passe. Au cours de la récession qui nous frappe le revenu national a baissé d'au moins 7/4 p. 100 et pourrait baisser davantage. Le déficit budgétaire atteint le sommet effarant de 23.6 milliards de dollars, soit 4 milliards de plus qu'avait prévu le prédécesseur du ministre il y a environ trois mois et demi. J'espère que ces chiffres sont exacts.

J'espère que les choses n'auront pas empiré lorsque nous recevrons le prochain budget que le ministre ne manquera pas de présenter d'ici trois mois. Le ministre dépend des mêmes conseillers qui ont estimé le déficit à 10.6 milliards, 19.6 milliards et puis à 23.6 milliards. Ce sont les mêmes personnes. Monsieur l'Orateur, les Canadiens ne peuvent plus encaisser beaucoup d'autres coups semblables. Si les prévisions du ministre pour le reste de l'année ne devaient être dépassées, cela risque de perturber profondément les Canadiens qui auront à subir les contrechocs de sa déclaration. Je souhaite me tromper. J'espère qu'il a vu juste. Les députés, tout comme l'ensemble des Canadiens, doivent être sidérés par l'ampleur des chiffres aussi bien que par les problèmes que le ministre vient d'exposer. Ce dernier donne l'impression de vouloir tourner la page. Il veut nous faire oublier le vent contraire qui soufflait du Cap-Breton. Mais les Canadiens savent bien que le ministre, en faisant sa déclaration, ne peut se laver les mains de son Programme énergétique national, de l'effondrement du secteur pétrolier, responsable de l'augmentation du chômage au Canada et de l'importante baisse des recettes fiscales qui explique notre grave déficit.

● (1640)

Les députés se demandent probablement pourquoi le fauteuil du vice-premier ministre est vide. Ils ont sans doute remarqué l'air coupable qu'affichait le ministre quand il a quitté la Chambre, son air penaud, puisque disparaissaient sous ses yeux tous ces budgets, celui de novembre et celui de juin. Il fallait voir son embarras.

D'un seul geste, aujourd'hui, le ministre des Finances a reconnu l'échec complet du budget que le vice-premier ministre avait présenté en novembre 1981, le pire budget de l'histoire financière du Canada. Pas moins de huit mesures de ce budget viennent encore d'être annulées. On y avait déjà